L'accueil périscolaire

Un accueil périscolaire est proposé par la ville. Vous trouverez ci-dessous les modalités.

▼ Contenu

Avant l'école : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi

La ville propose un accueil dans les écoles de 7h30 à 8h20, assuré par les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) en maternelle et par les animateurs en élémentaire.

Après l'école : le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi

En maternelle : de 16h30 à 19h00, l'accueil périscolaire du soir accueille les enfants dans leur école et un goûter leur est servi.

En élémentaire : le soir, deux possibilités sont offertes aux familles à partir de la rentrée 2021 :

1 - Inscription à l'étude
L'étude est prise en charge par des enseignants sur le créneau 16h30 - 18h.
Ce temps est organisé ainsi :
— de 16h30 à 17h : récréation/goûter
— de 17h à 18h : étude sans sortie possible.

2 - Inscription à un temps de loisirs
Ce temps est pris en charge par des animateurs ou des éducateurs sportifs selon les activités. Il est organisé ainsi :
— de 16 h 30 à 17h : récréation / goûter.
— de 17h et 19h : activités de loisirs avec départ anticipé possible à partir de 17h.

Voici plusieurs information à prendre en compte :
— Il est impératif d'inscrire l'enfant sur l'activité souhaitée (étude ou temps de loisirs) et de gérer les inscriptions selon les soirs de la semaine. Les délais d'inscription pour ces activités sont le dimanche midi pour la semaine suivante.

— A la fin de l'étude, les enfants qui ne sont pas récupérés à 18h seront dirigés automatiquement au temps

de loisirs (sans surcoût).

— L’étude et le temps de loisirs se déroulent dans l’école de l'enfant. Selon les effectifs d’inscrits, les services de la ville peuvent, en cours d’année, rassembler les enfants des 2 écoles au sein de l’école Paul Bert pour le temps de loisirs.

▶ Contact